

**CONVENTION****SALAGE DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE GUILLESTRE**

Entre

La **Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras**, représentée par **Dominique MOULIN**, Président, dûment autorisé par décision en date du 14/12/2023 2023-26957

Et

La **Commune d'Eygliers**, représentée par **Anne CHOUVET**, Maire, dûment autorisé par délibération en date du 20 décembre 2023

Il est décidé ce qui suit

**ARTICLE 1 - Objet**

Pour permettre l'exploitation du centre technique intercommunal de Guillestre (circulation des véhicules d'exploitation et des usagers), les espaces de circulation doivent être salés. Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'intervention de la commune d'Eygliers, qui dispose de moyens techniques appropriés, pour le salage du site. Le plan des zones à saler est présent en annexe.

La commune d'Eygliers passera systématiquement sur le site lors de ses tournées communales de salage. Ponctuellement, la CCGQ pourra demander une intervention des services de la commune en dehors de ses tournées.

Une clef de la barrière d'entrée du site a été remise à la commune d'Eygliers.

**ARTICLE 2 – Tarif et facturation**

Le montant des prestations est fixé à :

- Passage de la saleuse au cours d'une tournée communale – 150 € / passage
- Passage de la saleuse sur demande de la CCGQ – 200 € / passage

La facturation sera réalisée annuellement, à l'issue de la saison hivernale, après vérification du nombre de passages réalisés.

**ARTICLE 3 – Durée**

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait à GUILLESTRE, le 14/12/2023

Pour la CCGQ,

**Dominique MOULIN**

Président



Pour la commune d'Eygliers,

**Anne CHOUVET**

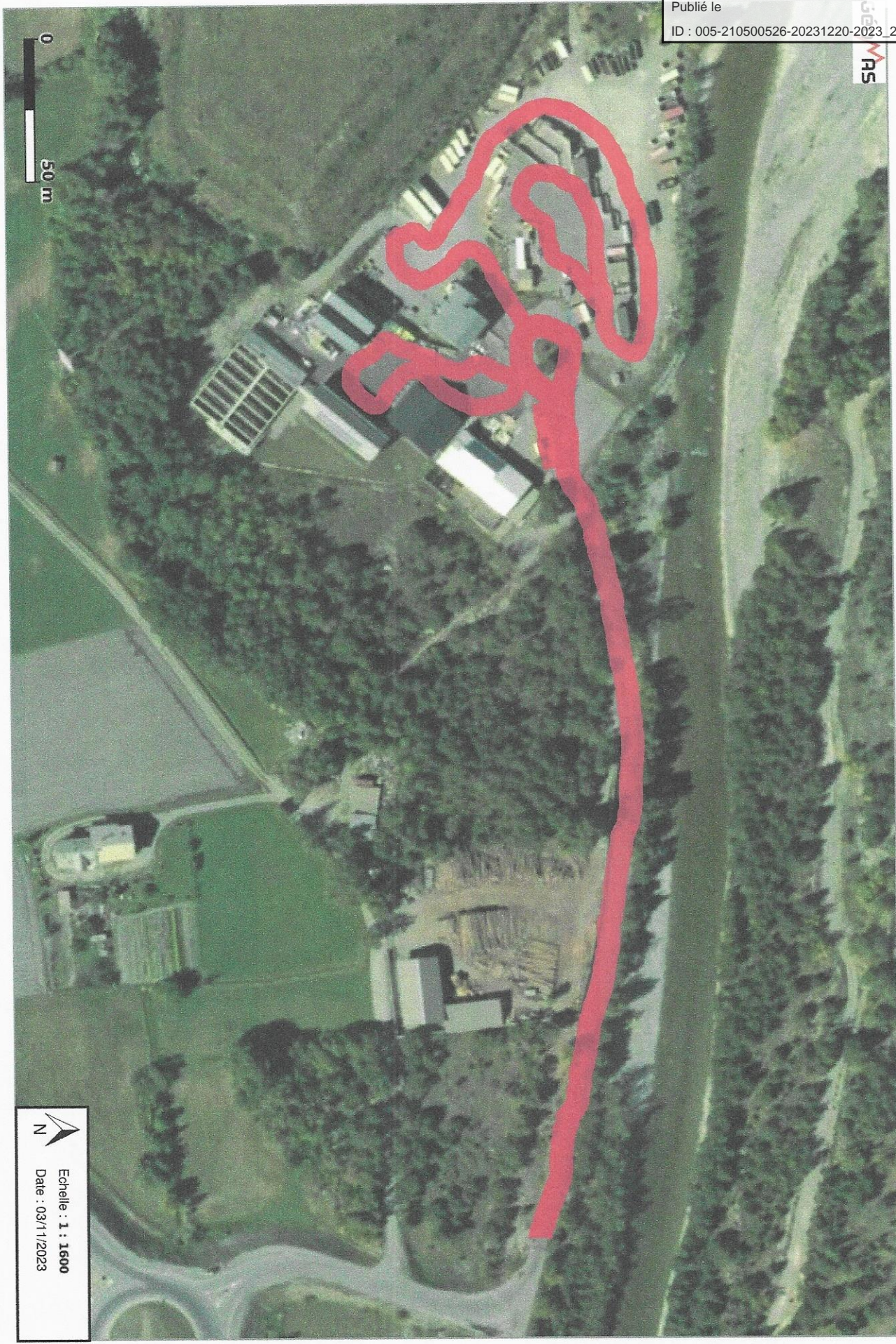
Maire








Plan de salage CT CCGQ Guillestre



  
Echelle : 1 : 1600  
Date : 03/11/2023